

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 3 MAI 2022

ORDRE DU JOUR selon la convocation

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 22 février 2022
3. Midnight Games Attalens (rapport d'activités, changement de co-responsable et remerciements)
4. REPER présentation du rapport 2021
5. Election d'un-e membre à la commission des naturalisations
6. Comptes 2021
 - 6.1 Présentation du compte de résultat et de gestion
 - 6.2 Présentation du compte des investissements
 - 6.3 Rapport de la commission financière
 - 6.4 Approbation du compte de résultat et du rapport de gestion
 - 6.5 Approbation du compte des investissements
7. Financement du renouvellement de l'infrastructure et des logiciels informatiques
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Rapport de la commission financière
 - 7.3 Discussion
 - 7.4 Approbation
8. Modification du budget des investissements 2022
 - 8.1 Rapport de la commission financière
 - 8.2 Approbation de la modification du budget des investissements
9. Rapports des commissions
10. Rapport de la Présidente
11. Information sur l'ACV
12. Communications du Conseil communal
13. Divers

Madame Maude Landry, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue les membres du Bureau, ses collègues du CG, Monsieur le Syndic, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Boursier, Madame la Secrétaire du CG, Messieurs les invités et Mesdames et Messieurs les représentantes de la presse.

Elle souhaite également la bienvenue au public en rappelant qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance et précise que les séances sont enregistrées pour la bonne tenue du procès-verbal et afin d'en faciliter la retranscription.

1. Appel

Présents : 28 membres

Excusé : MM Bastien Gallay et Etienne Wirz

Le Conseil communal est au complet.

La convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du Conseil général par courriel en date du 19 avril 2022 et le document des comptes a été adressé par courrier postal. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2. Approbation du procès-verbal du 22 février 2022

Le procès-verbal de la séance du CG du 22 février 2022 a été remis aux membres du CG le 14 mars 2022.

Aucune remarque n'est formulée à ce sujet.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 28 voix.

3. Midnight Games Attalens (rapport d'activités, changement de co-responsable et remerciements)

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Eliot Savoy lequel accueille les 3 personnes responsables du projet pour une présentation de leur personne et du rapport d'activités de l'année écoulée. Il annonce également le départ de Monsieur Blunschli sur lequel il reviendra après la présentation.

Se présente Monsieur Alexandre Brand, 22 ans, étudiant de 2^{ème} année de bachelor en management à Fribourg lequel a pris ses fonctions au 1^{er} mai. Puis, c'est au tour de Monsieur Joël Pires de se présenter, comptable senior au sein d'Elektrofitness Holding SA ; il travaille sur le projet depuis 10 ans et a fait ses débuts en tant que junior coach, puis senior et enfin, chef de projet depuis 2018 avec Monsieur Florian Blunschli ; actuellement responsable avec Monsieur Alexandre Brand.

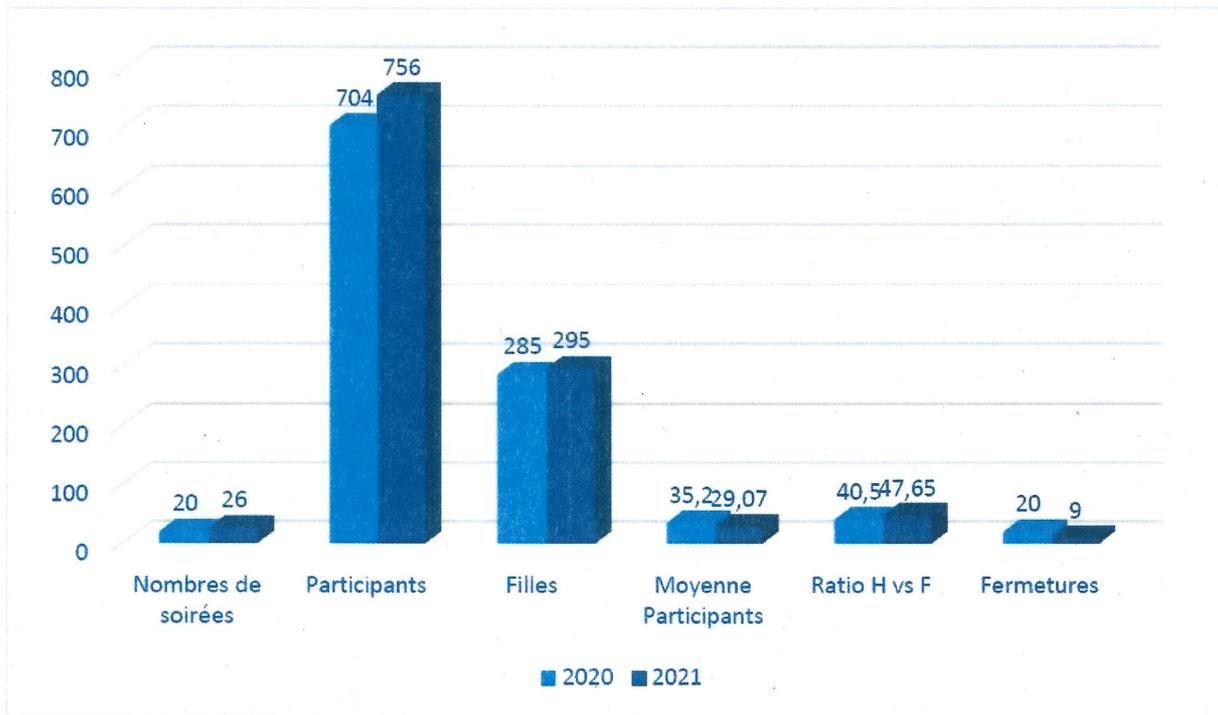
Monsieur Florian Blunschli, 30 ans, enseignant, chef de projet, a débuté en mars 2010 à la toute première soirée puis a repris la gestion du projet en 2011, soit 11 années de gestion de ce projet.

Il explique en quelques mots le principe des Midnight Games :

- 1 lieu de rencontre tous les samedis soir de 20h à 22h30
- Jeunes de 13 à 17 ans
- Entrée libre
- Activités sportives (foot, basket, volley, trampoline babyfoot...)
- Activités spéciales (escape game, bubble foot, casino...)

Il rappelle que le projet avait été lancé par une fondation pour toute la Suisse et qu'en Suisse Romande, Attalens en était la pionnière. Il mentionne le fait que les coaches et chefs de projets suivent une formation annuelle afin de pouvoir proposer les activités en toute sécurité et se renouveler avec de nouvelles idées. De nombreuses fois les activités proposées par Attalens ont été citées dans les formations comme par exemple la soirée « Casino » qui se veut une « soirée prévention tabagisme dissimulée » et ainsi installer quelques rappels didactiques et pédagogiques. Les rapports de soirées d'Attalens sont également régulièrement cités lors de ces formations.

Il donne quelques statistiques :



- Une année normale (sans COVID), comprend env. 35 soirées.
- La moyenne suisse filles /garçons est plutôt de 30/70%
- La baisse de fréquentation est surtout due aux contraintes sanitaires (certificat COVID, masques...)

L'équipe est composée de 2 chefs de projets, de 7 coaches Seniors et de 12 coaches juniors.

Il rappelle leur présence sur les réseaux sociaux qui cartonnent auprès des jeunes comme Instagram, Snapchat ou encore TikTok. Il explique que ce n'est pas un simple projet dans une salle de gym, mais qu'il s'agit d'un projet pour les jeunes par les jeunes ; d'où l'importance que les jeunes gèrent la communication sur les réseaux sociaux.

Il remercie la Commune d'Attalens qui lui a fait confiance durant toutes ces années et toutes les personnes de ce projet pour le travail accompli.

Monsieur Eliot Savoy remercie sincèrement l'équipe pour la gérance de ces soirées qui peuvent parfois s'avérer compliquées dans la gestion des conflits. Le côté administratif est également une charge importante qui a été gérée parfaitement et en toute confiance.

Le CC souhaite plein succès à Monsieur Blunschli pour la suite de sa carrière et à Messieurs Pires et Brand pour la suite du projet.

Monsieur le Syndic, prend la parole afin de remercier chaleureusement Monsieur Florian Blunschli pour l'énergie et le travail donnés durant ces 415 soirées ; il relève le fait que ce projet permet aux jeunes de développer des compétences et des responsabilités, comme coach junior, puis senior et ensuite chef et projet pour quelques-uns d'entre eux. Bien que ce projet soit soutenu par le CG d'Attalens, il attire aussi les jeunes des autres communes, donnant parfois quelques défis de mobilité. Il rappelle également l'implication de Monsieur Blunschli dans l'organisation d'un mémorable tournoi de bubblefoot lors d'une journée AJV. Il lui remet un présent sous les applaudissements de l'assemblée.

4. REPER présentation du rapport 2021

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Eliot Savoy, lequel fait appel à MM. Oesch et Hornecker pour le rapport.

Adrien Oesch rappelle rapidement que leur mission en tant qu'association d'utilité publique est la promotion de la santé et la prévention des dépendances et des situations à risque chez les jeunes. Le mandat donné à REPER par la Commune d'Attalens est essentiellement un travail social de rue en allant à la rencontre des jeunes d'Attalens, principalement ceux qui se réunissent sur les places publiques.

Depuis 3 ans et demi qu'ils interviennent à Attalens, 3 dispositifs ont été mis en place.

Les permanences sociales de rue : établir une relation de confiance avec les jeunes afin de faire un travail de réflexion sur leur situation, leur comportement, mais aussi les amener à exprimer leurs besoins et leurs demandes. Ces discussions débouchent ensuite soit sur des accompagnements socio-éducatifs soit sur des projets collectifs. Un de ces projets ayant pris une place prépondérante dans le dispositif est celui des ouvertures de l'ancien atelier de couture qui permet entre autres de travailler sur la dynamique de groupe des jeunes. Il y a encore d'autres projets comme la médiation, les ambassadeurs de propreté, mini-jobs ou encore les séances avec le voisinage ou au moins des contacts bilatéraux avec certains riverains.

Monsieur Julien Hornecker, travailleur social de rue à 50% sur la Commune d'Attalens et 20% pour le mandat d'intervention précoce, poursuit les explications.



Il signale une erreur sur le slide puisque certains chiffres qui y sont mentionnés sont ceux de 2020. En 2021, un soutien a été apporté à 19 jeunes et 8 familles pour un total de 210 à 220 entretiens, essentiellement en lien avec la période COVID.

Il mentionne 1 médiation civile et quelques prestations personnelles de travail concernant une dizaine de jeunes, dont 1 toujours en cours. Il est devenu courant pour lui de recevoir ces demandes afin de régler les litiges en cours par des travaux d'intérêts généraux.

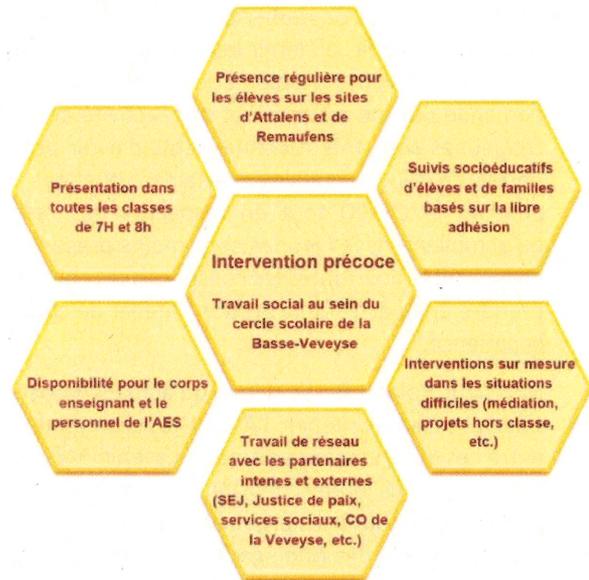
Le Pôle Mini-Jobs REPER a connu env. 700 heures de travail dont 122 heures dans le cadre du projet des « Ambassadrices et ambassadeurs de propreté ». D'autres projets sont en cours de développement.

Le point fort durant le COVID a été les ouvertures de l'atelier de couture avec 48 ouvertures et une moyenne de 21 jeunes par ouverture et 1'012 passages tout en respectant les règles liées au COVID.

Monsieur Adrien Oesch relève une évolution positive de la dynamique des jeunes grâce à une prise de conscience et l'acquisition d'une certaine maturité.

Monsieur Hornecker souligne l'importance de suivre les jeunes, et ce précocement, notamment grâce au travail d'intervention dans les écoles d'Attalens et de Remaufens ainsi que sur appel, afin de répondre aux situations d'urgences. Il donne quelques chiffres sur 2021 :

- Une trentaine de suivis socio-éducatifs pris dans le 20% attribué à ce travail mais certainement au-delà car difficile de quantifier ce genre de travail.
- Une vingtaine de médiations de gestion de conflits sur 2021 avec une grande disponibilité envers les parents.
- Disponibilité également pour les enseignants et le personnel de l'AES ; gros travail en 2021 mais actuellement bien ancré au niveau de ces deux entités.
- Actuellement, beaucoup de travail pour la préparation de la transition avec la reprise du mandat par le canton à la fin de l'année scolaire.



Monsieur Oesch précise que le mandat de 20% d'intervention précoce avait été demandé par le Cercle scolaire de la Basse Veveyse dans l'idée d'une situation transitoire, soit jusqu'à ce que le canton prenne le relais.

Messieurs Hornecker et Oesch remercient l'Assemblée pour leur attention.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur Roland Besse demande si la personne qui est nommée est déjà connue. Madame Rahel Preisig prend la parole pour répondre puisque cette question faisait partie du point 12 – divers. Elle informe que suite à une décision du Grand Conseil de l'automne 2021, le Canton a décidé de mettre en œuvre ce travail social en milieu scolaire à partir de la rentrée 2022, progressivement jusqu'en été 2024. Selon les calculs, la Veveyse aura droit à 3.6 EPT de travailleur social dans le primaire et le secondaire. Comme le cercle scolaire de la Basse-Veveyse a déjà fait l'expérience d'un travail social en son sein, il a été choisi pour bénéficier du travailleur social dès août prochain, à 70% sur le cercle scolaire de la Basse-Veveyse et à 20% sur Bossonnens. Une seule personne pour les 2 sites, employée par l'Etat de Fribourg et répondant de l'Autorité de l'inspectrice scolaire. Une période de transition garantira la bonne reprise du travail déjà mis en place.

Madame Estelle Magnani demande si le mandat de REPER est reconduit. Madame Rahel Preisig précise que c'est oui pour le 50% mais pas pour le 20%. Monsieur Eliot Savoy intervient en affirmant que le CC n'a pas l'intention de renoncer à ce poste à moins que le CG n'en décide autrement.

Monsieur Reiner Sutter demande s'il y a une planification « soirées à risques » par exemple, avant les fêtes quand il fait beau. Monsieur Adrien Oesch répond que les horaires d'hiver ne sont pas pareils que ceux d'été. Ils essayent de s'adapter à la météo saisonnière et restent vigilants lorsque les jours se rallongent. Monsieur Julien Hornecker précise que si malgré tous les efforts certains moments n'ont pas été assez anticipés, ils arrivent à être assez réactifs en collaboration avec la commune qui peut aussi en cas de besoin, solliciter les agents de sécurité. Le contact étroit avec la police de sécurité permet aussi d'adapter les prestations en fonction du contexte.

Madame Isabelle Santana-Adjamah demande si le COVID a occasionné des situations plus sensibles et s'il y a le souhait, à l'avenir, d'élargir les domaines de compétences. Monsieur Julien Hornecker précise que le COVID n'a pas induit de nouvelles problématiques mais certaines situations déjà existantes se sont péjorées et amplifiées et ont demandé plus de présence et de réactivité avec, actuellement, encore quelques conséquences sur les dynamiques. Les jeunes sont très reconnaissants d'avoir permis l'ouverture de l'ancien atelier de couture ; ceci a notamment permis de pouvoir stabiliser certaines situations. Monsieur Adrien Oesch explique qu'ils ont essayé de ne pas fermer pendant le COVID tout en respectant les restrictions sanitaires même si c'était plutôt compliqué. Il informe qu'actuellement les jeunes sont moins présents dans l'espace public ; il pense que cette crise sanitaire n'a pas encore laissé voir toutes les conséquences chez les jeunes. La perspective d'autonomiser les jeunes afin qu'ils puissent prendre une partie de la gestion l'atelier de couture leur tient très à cœur mais va demander encore du travail et de la patience.

Monsieur Roland Besse relève qu'actuellement il y a 4 manières d'intervenir auprès de la jeunesse d'Attalens : les Midnight Games, Reper, l'AJV et prochainement le travailleur social. Il demande si une collaboration, coopération entre ces différents organismes à l'avenir. Monsieur Hornecker affirme que c'est déjà le cas via notamment le travail auprès des plus jeunes, des ateliers jeunesse et aussi la Plateforme Jeunesse ; l'idée est bien entendu de renforcer ce qui est déjà existant en priorisant les synergies. Monsieur Florian Blunschli exprime sa satisfaction de savoir que Reper est présent lors des Midnight Games, pouvant ainsi répondre à des besoins si nécessaire. Il fait part d'un projet avec l'AJV qui avait été interrompu à cause du COVID mais qui devrait être repris très bientôt.

Monsieur Samuel Russo s'interroge sur le fait de savoir si le mandat actuel est suffisant par rapport aux demandes. Monsieur Hornecker relève l'avantage du mandat cantonal de 20% sur Fribourg et du 20% d'intervention précoce. Ceci a permis les interventions nécessaires sans pour autant quantifier quelles interventions sur quel mandat. Il se pourrait que si le 20% au niveau cantonal n'existait pas, la question pourrait effectivement se poser.

Monsieur Eliot Savoy remercie MM. Hornecker et Oesch au nom du CC et de l'ensemble de la commune. L'assemblée les applaudit.

5. Election d'un-e membre à la commission des naturalisations

Afin de succéder à Monsieur Aurélien Espinasse, démissionnaire suite à son élection au Conseil communal, le groupe OSE propose la candidature de Madame Adrienne Monnard. Madame la Présidente demande s'il y a d'autres propositions de candidat-e-s à ce poste.

Comme tel n'est pas le cas et qu'il n'y a pas d'opposition, Madame la Présidente se réfère à l'article 18 al 4 du règlement et élit tacitement Madame Adrienne Monnard membre de la commission des naturalisations.

Madame Adrienne Monnard accepte son élection et remercie l'Assemblée sous les applaudissements. Monsieur le Syndic la félicite et en profite pour féliciter également Monsieur Aurélien Espinasse, qui se trouve dans le public, et lui souhaite la bienvenue au CC.

6. Comptes 2021

6.1 Présentation du compte de résultat et de gestion

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Syndic, Laurent Menoud, lequel rappelle que la mise en pratique des normes MCH2 représente un important changement. Il relève quelques faits marquants :

- Le compte de résultats présente un excédent final de recettes de 116 kCHF, ce qui atteste que la gestion des ressources financières communales a été faite au plus près des projections et des besoins

- Certainement que la situation sanitaire et les incertitudes liées ont eu un effet sur certaines rentrées financières, dont les impôts sur les personnes physique (principale source de revenus) qui se retrouvent, pour la 1^{ère} fois depuis longtemps, en-dessous du budget, rien d'alarmant, mais néanmoins un point de vigilance.
- Le bilan note une bonne santé financière, avec un résultat cumulé disponible de plus de CHF 11.2 mios ce qui permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.
- Les dépenses d'investissements 2021, avec un montant net de 654 kCHF ont permis d'une part de terminer certains projets et d'autre part de faire avancer les autres, tels que les réfections de bâtiments scolaires.

Bilan au 31 décembre 2021

- ✓ Le patrimoine administratif augmente de CHF 11'747'053.- (+42.30%) suite à la réévaluation due à MCH2.
- ✓ Pour la première fois, les fonds propres sont majoritaires suite à la dissolution des réserves non obligatoires et au transfert de la réserve de réévaluation du patrimoine financier.

La dette par habitant

- La dette par habitant a diminué.
- Le taux d'intérêt moyen a encore baissé grâce aux anciens emprunts renouvelés à des taux plus bas qu'auparavant et au remboursement d'emprunts.

Evolution des résultats du compte de fonctionnement sur 5 ans

- Les réserves dissoutes de CHF 8.79 Mo ont été virées au capital propre.
- Au budget 2022 un déficit de CHF 258'145.- avait été prévu alors qu'un bénéfice de CHF 116'323.- a été réalisé. Le résultat final est donc meilleur de CHF 374'470.--.

Les charges par nature :

- Les charges extraordinaires concernent les réserves dissoutes et reversées au capital propre suite au passage à MCH2.

Les charges liées :

- L'attribution au capital propre de CHF 8.79 Mo a considérablement augmenté les charges totales. Ceci explique la baisse du % des charges liées par rapport aux charges totales.
- Sans l'attribution au capital, les charges liées représentent 41.52% des charges totales.

Les produits par nature :

- Les produits extraordinaires concernent les réserves dissoutes et reversées au capital propre suite au passage à MCH2.

Les taux d'autofinancement

- Le taux légal d'autofinancement de la gestion des déchets est de 70%.
- L'année 2022 permettra de vérifier l'impact des nouveaux règlements eau-épuration sur les ratios.

Monsieur Rainer Sutter souhaite avoir une explication sur le nouveau calcul utilisé par le canton pour facturer l'eau et l'épuration par rapport aux m2. Monsieur José Diaz explique que c'est le calcul de base qui tient compte des m2. Chaque zone de la commune a un indice IBUS, ce sont les m2 pondérés par l'IBUS qui sont pris en compte pour la taxe de base. La facture est donc composée de la consommation réelle du ménage et la taxe de base tenant compte de la surface. Monsieur Rainer Sutter déplore le manque de logique de cette procédure. Monsieur Pierre-Alain Perroud répond à cette réflexion en expliquant que ce nouveau règlement sur les eaux est étroitement lié à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire ; le but étant d'inciter les propriétaires des parcelles non bâties à faire des constructions sur leurs terrains et ainsi promouvoir la densification.

Monsieur le Syndic procède à la lecture des comptes de fonctionnement 2021 par tête de chapitre. Les membres peuvent l'interpeler à tout moment en cas de question ou de remarque.

Il remercie ensuite tous ses collègues et Monsieur Diaz pour le travail accompli.

6.2 Présentation du compte des investissements

Monsieur Laurent Menoud donne lecture des comptes d'investissements ; il mentionne les investissements clôturés.

- ✓ MCH2 (modèle comptable harmonisé)
- ✓ Cylindres numériques
- ✓ Chemin du Clos – Place de rencontre
- ✓ Etude revitalisation de La Biorde
- ✓ PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)
- ✓ Place de la déchetterie et couvert à bennes
- ✓ Réfection chemin du Veret

Comme il n'y a pas de question il passe à la lecture du bilan.

Monsieur Reiner Sutter demande confirmation que les CHF 11.2 mios ne sont pas que des liquidités mais également des biens tels que terrains, immeubles etc. Monsieur José Diaz confirme que le capital est formé par les liquidités et les débiteurs et le patrimoine financier par les immeubles financiers, sachant que, théoriquement cet argent-là ne sert pas à financer des projets mais à couvrir un éventuel déficit structurel par exemple en vendant un bien financier, puisqu'avec MCH2 il n'est plus possible de présenter un déficit. Il précise toutefois que ce n'est absolument pas le but.

Monsieur Samuel Russo demande une explication sur les différences dans les budgets d'investissement. Monsieur le Syndic, Laurent Menoud, répond que les crédits se votent sur un étalement dans le temps. Monsieur Russo demande pourquoi le crédit n'est pas divisé par le nombre d'années.

José explique que le crédit est voté dans son entièreté et non pas année par année afin de connaître le montant global mais qui sera étendu sur plusieurs années.

Monsieur Russo demande si les écarts pourraient être notifiés en %. Monsieur José Diaz explique que des % peuvent fausser les données ; Monsieur le Syndic prend note et propose de voir comment ceci pourrait être amélioré.

Madame Vanessa Lopez demande que le compte 329, comprenant la culture et les espaces verts soit séparé, car cela n'a pas vraiment de sens. Le CC prend note.

Comme il n'y a plus de questions, Madame la Présidente passe au point suivant.

6.3 Rapport de la commission financière

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Didier Sauter pour le rapport de la commission financière. Lequel lit le rapport retranscrit ci-dessous :

«Les comptes communaux ont été vérifiés avec l'aide de la société Fidexpert SA selon la loi sur les communes et dans le cadre de la 3^{ème} année du mandat de 3 ans, accepté lors de la séance du Conseil Général du 10 décembre 2019. Il conviendra au Conseil Général lors de sa prochaine séance, sur recommandation de la Commission financière, de décider de reconduire le mandat pour une nouvelle période de 3 ans ou alors d'effectuer un appel d'offres.

Le Conseil communal a transmis à la fiduciaire et à la Commission financière les documents suivants :

Le compte de fonctionnement 2021 (comprenant la comparaison avec le budget) et les comptes par nature. Suite à l'introduction de MCH2, la comparaison avec les comptes 2020 n'est pas possible

Le compte d'investissement 2021, ainsi que le tableau « suivi des investissements » au 26.01.2022

Le bilan au 31.12.2021

De plus, la fiduciaire a eu accès à tous les documents demandés durant cette vérification des comptes.

Lors de la séance le 30 mars 2022, la Commission financière a passé en revue les documents en présence de M. le syndic, Laurent Menoud, du caissier communal, M. José Diaz, de Mme Maude Landry, présidente du Conseil Général et de Monsieur Guillet de la société fiduciaire Fidexpert. Comme habituellement, la Commission financière avait reçu les comptes avant le début de la révision afin de pouvoir les analyser et poser ses questions.

Les 30 et 31 mars 2022, la fiduciaire a procédé à son audit des comptes de la Commune sur mandat de la Commission financière.

Le Service social de la Basse-Veveyse a été audité le 8 avril 2022.

Les détails et conclusions sont décrits dans les documents suivants, qui font partie intégrante de notre rapport :

Le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021 du Service social intercommunal de la Basse-Veveyse

Le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021 de la Commune

Le rapport complémentaire sur les comptes de la Commune

Les formulaires officiels de révision intitulés « vérification des comptes » ne doivent plus être complétés depuis l'introduction de MCH2, remplacé par le rapport d'audit des comptes.

Service Social

En ce qui concerne le Service social intercommunal de la Basse-Veveyse, les comptes d'exploitation 2021 présentent un déficit global de CHF 538'766.10 dont CHF 269'873.05 à la charge de la commune. En 2020, la participation de la commune s'élevait à CHF 302'525.10, soit une diminution de 11%. Entre 2019 et 2020, une augmentation de 42% avait été constatée. Cette augmentation significative était la conséquence d'une augmentation des charges de personnel, conjuguée à une diminution des remboursements de tiers.

Comptes communaux

Point de vue résultats, le compte de fonctionnement 2021 dégage un bénéfice de CHF 116'323.77 (CHF 1'155'521.18 aux comptes 2020). Le budget 2021 voté par le Conseil Général prévoyait un déficit de CHF 258'145.80. Le bilan s'élève quant à lui à CHF 49'376'883.63.

L'endettement est de CHF 19'305'848 et la dette brute par habitant s'élève à CHF 5'279.-, en diminution de CHF 453.- ou de 8% par rapport à 2020.

Les dépenses d'investissements en 2021 correspondent aux décisions du Conseil général, tout en représentant un décalage entre ce qui est réellement dépensé et les prévisions. Il en résulte que CHF 654'459.04 ont été dépensés en investissements nets en 2021 contre un budget net cumulé de CHF 6'159'040.

Pour les comptes 2021 de la Commune, la Commission financière demande au Conseil communal de suivre les recommandations exprimées par la fiduciaire. La Commission financière fait en particulier les remarques et commentaires suivants :

Dons : un règlement d'attribution est en cours d'établissement. Il permettra d'améliorer la transparence du système.

Déchetterie et déchets :720 : Le ratio de taxe proportionnelle est inférieur au minimum légal de 50%. En revanche, sur les 5 dernières années le taux moyen se situe au-dessus de la limite. Nous recommandons de surveiller l'évolution de ce taux les années prochaines.

Finances et impôts : 90 impôts : Les taxations 2020 ne sont pas encore toutes revenues du canton. Ceci impacte les rentrées fiscales comptabilisées de la Commune et pèse négativement le résultat de l'exercice 2021.

Selon les dispositions de MCH2, le patrimoine financier doit être retraité lors du passage aux comptes MCH2 et les éventuelles modifications de valeurs transférées dans le compte « 29600.00 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier ».

Il en résulte un montant de CHF 6'359'206.- qui a été vérifié par la fiduciaire.

Les réévaluations du patrimoine administratif ont engendré des réserves totales d'un montant brut de CHF 12'866'838.-. Selon les règles établies, ce montant a été vérifié par la fiduciaire.

Dans son rapport, la fiduciaire indique que, selon son appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi.

La Commission financière remercie MM. Laurent Menoud et José Diaz pour leur disponibilité afin de nous forger une opinion sur la tenue des comptes communaux 2021 et l'ensemble du Conseil communal pour tout le travail fourni. Nous pouvons d'ailleurs noter que les comptes 2021, hors impacts fiscaux, sont globalement très proches du budget 2021 et démontrent la qualité du travail effectué dans l'établissement du budget. Elle remercie également le personnel administratif pour le dossier de présentation des comptes 2021.

La Commission financière propose au Conseil général d'accepter les comptes 2021 dans leur intégralité. »

Monsieur Roland Besse demande si la commission financière a, dans ses attributions, le contrôle des caisses, de manière sporadique et sans prévenir. Monsieur Didier Sauter fait savoir qu'auparavant cela était une prérogative de la commission financière, mais celle-ci a été délégué au CC lors du dernier changement de loi ; dès lors, il s'agit d'une responsabilité du CC.

Comme il n'y a plus de question ni remarque Madame la Présidente passe à la votation.

6.4 Approbation du compte de résultat et du rapport de gestion

Au vote à main levée, le compte du résultat ainsi que le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.

6.5 Approbation du compte des investissements

Au vote à main levée, le compte des investissements est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Syndic remercie encore une fois tout le personnel communal, ses collègues du CC et souligne la très bonne collaboration avec la commission financière. Il remercie le CG pour la confiance accordée et reste à disposition s'il devait y avoir des questions hors CG.

7. Financement du renouvellement de l'infrastructure et des logiciels informatiques

7.1 Présentation

Monsieur Menoud donne un état de l'infrastructure et des logiciels actuels et fait acte de l'obsolescence des outils actuels face à l'évolution des outils métiers et nouvelles applications. Il donne la parole à Monsieur Serge Praz pour la suite des explications.

Monsieur Praz relève que du dernier audit durant lequel l'aspect sécurité avait été soulevé, il avait aussi été mis en évidence l'aspect fin de vie des installations. Il reprend les points du rapport relatif à ce renouvellement :

- Le serveur et les licences correspondantes (2012) sont à remplacer car le support n'est plus assuré et incompatible avec les nouvelles applications.
- L'unité de stockage est sous-dimensionnée et sa capacité doit être augmentée.
- Les 30 postes de travail en Office 2016 doivent être upgradés.
- Les commutateurs Ethernet (Switch) ne permettent plus aucun rajout, le dispositif doit être complété pour permettre de relier les différentes installations.
- L'actuel firewall ne permet pas la mise en place des derniers standards de sécurité.
- Les logiciels de gestion (QR-validation-archivage de facture, signatures électroniques, gestion des ressources humaines, gestion électronique des données GED) doivent être actualisés et/ou mis en place pour permettre un fonctionnement efficient des différents services communaux.

Monsieur Praz donne ensuite le tableau des investissements en soulignant l'urgence des changements indiqués sous 2022 ; la suite se fera selon le degré d'urgence. Il relève le fait que ce changement représente un gros défi pour l'administration sur les 3 prochaines années et ce afin de pouvoir bénéficier d'une situation saine et à jour pour la suite.

Mesures	Coûts en CHF (TTC)	Année de mise en œuvre
Infrastructure		2022
Remplacement du serveur, des licences et augmentation de la capacité de l'unité de stockage de données	39'530.-	
Ajout commutateur Ethernet (Switch) et remplacement du firewall	5'620.-	
Migration Exchange (messagerie Office 365)	17'750.-	
Applications métiers		2022-2024
Mises à jour et adaptations MCH2	51'500.-	
Gestion des factures (code QR, traitement, archivage)	56'700.-	
Gestion RH (temps de travail, dossiers personnels, évaluations, ...)	43'500.-	
Gestion électronique des documents (GED)	44'400.-	
Autres (automatisation gestion des amendes, divers)	22'300.-	
Total	281'300.-	2022-2024

Monsieur José Diaz explique que les frais financiers comprennent les intérêts bancaires estimés à 1% et l'amortissement qui débute l'année d'après.

Concernant le rabais (20% sur les licences et 25% sur les prestations) obtenu de CHF 62'300.--, il explique qu'il s'agit d'un arrangement à l'amiable suite à un litige avec le partenaire informatique. La compensation de ce litige implique également des coûts de maintenance gratuits sur 2022 et 2023. Avoir résolu ainsi le litige permet une solution gagnante-gagnante, à savoir, des économies pour la commune dans ces investissements et la continuité d'un partenariat avec le prestataire informatique ainsi que de nouveaux achats. Un changement de fournisseur aurait coûté beaucoup plus cher.

Pas de question ni remarque, Madame la Présidente passe au point suivant.

7.2 Rapport de la commission

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne un préavis favorable au financement du renouvellement de l'infrastructure et des logiciels informatiques.

7.3 Discussion

Monsieur Samuel Russo se demande si, dans ce projet, un outil sur la sécurité est prévu. Monsieur Serge Praz explique que la combinaison entre la nouvelle infrastructure et les nouveaux logiciels engendrera plus de fonctionnalités, plus d'efficacité et en principe plus de sécurité aussi. Il rappelle que le risque zéro n'existe pas mais qu'avec cette nouvelle infrastructure la commune sera parée au mieux.

7.4 Approbation

Au vote à main levée, le financement du renouvellement de l'infrastructure et des logiciels informatiques est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée et promet de tenir au courant de l'avancement des travaux.

8. Modification du budget des investissements 2022

8.1 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne un préavis favorable à la modification du budget des investissements 2022.

8.2 Approbation de la modification du budget des investissements

Au vote à main levée, la modification du budget des investissements 2022 est approuvée à l'unanimité.

9. Rapport des commissions

Commission de l'aménagement du territoire :

Madame Françoise Jolivet lit le rapport :

7 séances ont eu lieu sur la période mai 2021 à mai 2022.

Pour les nouveaux membres, la première séance a démarré de manière très intense et les a mis dans le bain car il s'agissait de la rencontre avec le canton concernant le PAL afin de comprendre les possibilités qu'il nous restait après la décision du Tribunal cantonal. Nous nous sommes ensuite vus 1 mois plus tard afin que tout le monde puisse comprendre le gros historique du PAL d'Attalens. Nous avons tenté de résumer le tout sur papier afin que tout le monde puisse comprendre au mieux.

Cette année, 3 sujets ont clairement été prioritaires dans les discussions :

- Le PAL
- Le PDR
- Les ateliers Team+ / rapport présenté lors du dernier CG

Nous sommes toujours dans l'attente de la décision finale du Canton concernant le PAL et, lors des prochaines séances, nous continuerons à réfléchir sur la vision de la commune par rapport à ce PAL en sachant bien sûr qu'on n'a pas une grande marge de manœuvre et aussi à refaire le RC.

Merci aux membres pour les échanges productifs et honnêtes que nous avons eus et merci au service technique et à Madame Rahel Preisig concernant le sujet du PAL.

Commission des naturalisations :

Monsieur Georges Emonet lit le rapport.

La nouvelle commission des naturalisations a été constituée le mardi 7 septembre 2021

Composition de la commission :

*Monsieur Carlos Alder, Président
Monsieur Aurélien Espinasse, vice-Président
Monsieur Georges Emonet – CG – membre
Monsieur Renaud Gauderon -CG- membre
Madame Estelle Magnani -CG - membre
Monsieur Norbert Gabriel - membre
Madame Mariana Nesceru - membre
Monsieur Olivier Ney - membre*

Objectifs de la commission :

La commission des naturalisations se base selon la loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF) du 14.12 2017 (État au 25.06.2018). Ses objectifs sont les suivants :

- *Auditionner tout requérant ayant présenté une demande de naturalisation, afin d'obtenir le droit de cité cantonal et communal.*
- *Veiller à ce que les conditions générales et les conditions d'intégration définies dans la loi du 14.12 2017 sur le droit de cité fribourgeois soient respectées.*
- *Donner un préavis au Conseil Communal, qui statuera en vue de la délivrance du droit de cité communal.*

Un cours d'introduction a été organisé par l'Association des Communes Fribourgeoises a eu lieu à Posieux les 7 et 14 octobre, dans le but de tenir informés les nouveaux membres.

3 auditions ont eu lieu dans la période de septembre 2021 à ce jour.

Commission bâtiments et infrastructures

Madame Vanessa Lopez donne lecture du rapport :

Période d'activité : de mars 2021 à mai 2022

Composition de la commission :

*Monsieur Guillaume Savoy - CC – Président
Monsieur Pierre-Alain Perroud -CC – Vice-Président
Madame Adrienne Monnard – CG - membre
Monsieur Robert Savoy – CG - membre
Madame Isabelle Santana-Adjamah -CG - membre
Monsieur Gérard Colliard – CG – membre
Monsieur Yves Savoy – CG – membre
Madame Vanessa Lopez –CG - membre
Monsieur Vincent Hermann – membre
Madame Maude Landry – Présidente du CG*

Objectifs de la commission :

La commission des bâtiments et des infrastructures a pour but de soutenir le CC dans le suivi de la gestion stratégique des bâtiments et des infrastructures communales. Elle est composée de 5 à 7 membres qui se réunissent plusieurs fois par année.

Les tâches principales de la commission sont les suivantes :

- *Collaborer au suivi de la gestion stratégique des bâtiments et des infrastructures communales*
- *Définir les besoins actuels et futurs en matière d'infrastructures*
- *Etablir des propositions concernant la gestion, l'entretien, la rénovation et le développement des bâtiments de la Commune, ceci dans le respect du développement durable*
- *Evaluer les propositions du CC relatives aux bâtiments communaux*
- *Veiller à la gestion énergétique des objets du patrimoine communal*

7 séances ont eu lieu durant la période écoulée : 23 mars, 21 mai, 6 juillet, 14 septembre, 19 octobre 2021 et 25 janvier et 22 mars 2022.

La commission a notamment suivi les dossiers suivants :

- *Processus d'élaboration des budgets et analyse des comptes relatifs à son domaine.*
- *Etude sur le patrimoine communal – Affectation future des bâtiments et parcelles communales*
- *Bâtiment de l'Astéroïde – Avancée des travaux entre les deux salles de gym existantes pour la création de locaux sportifs et manifestations.*
- *Communauté solaire – regroupement électrique de l'ensemble des bâtiments communaux à notre parc photovoltaïque.*
- *Locaux La Source – Avancée des réflexions pour la création future de locaux à Tatroz mis à disposition de la Commune.*
- *Bâtiment scolaire Le Renard – Information sur l'avancée des travaux de rénovation (armoires et wc).*

Les séances se déroulent toujours dans un bon état d'esprit.

Nous avons également eu l'occasion de partager un moment convivial lors d'un souper.

Les membres de la commission remercient Madame Vanessa Diaz pour la parfaite tenue des procès-verbaux des séances et Monsieur Guillaume Savoy, Président de la commission, pour son travail de qualité dans la préparation des séances, pour son écoute, son investissement et son suivi très professionnel de tous les projets concernant la commission.

Nous lui souhaitons tout le meilleur pour la suite de ses activités professionnelles et privées.

Commission des déchets

Monsieur Lionel Guignard donne lecture du rapport.

Période d'activité : mai 2021 à mai 2022

Composition de la commission :

*Monsieur Pierre-Alain Perroud - CC – Président
Monsieur Eliot Savoy – CC – Vice-Président
Madame Adrienne Monnard – CG - membre
Monsieur Bastien Gallay – CG - membre
Monsieur Emilien Vionnet -CG - membre
Madame Estelle Magnani – CG – membre
Monsieur Lionel Guignard – CG – membre
Madame Flavie Robert – membre*

Objectifs de la commission :

La commission des déchets a pour but de soutenir le CC dans le suivi de la déchèterie et des ordures ménagères. Elle est composée de 6 membres qui se réunissent 2 fois par année.

Les tâches principales de la commission sont les suivantes :

- Collaborer au suivi de la gestion stratégique et organisation de la déchèterie.
- Etablir des propositions dans le respect des engagements du CC en termes de développement durable
- Formuler des observations sur les propositions du CC
- Veiller à la question des déchets ménagers, déchets verts ainsi que tout autres déchets, ceci selon les principes définis par le Conseil communal et le respect des ratios imposés par la loi
- Proposer au CC un budget pour des mesures concernant la commission

2 séances durant la période écoulée : 28 septembre 2021 et 5 avril 2022

La commission a notamment suivi les dossiers suivants :

- Processus d'élaboration des budgets et analyse des comptes relatifs à son domaine.
- Réalisation du nouveau couvert benne compost.

Monsieur Guignard ne se sent pas bien ; Madame la Présidente intervient et demande quelques minutes de pause. La séance reprend et c'est Monsieur Dick Perroud qui poursuit la lecture du rapport.

Les statistiques de la déchetterie sont les suivantes :

		2020	2021	Différence
Huiles	Tonne	3.03	2.30	-0.73
Piles peinture – autres	Tonne	8.92	10.12	1.20
Fer blanc – alu	Tonne	10.06	9.74	-0.32
Ferraille	Tonne	70.28	56.45	-13.83
Déchets DCMI	M3	144.76	130.78	-13.98
Bois	Tonne	160.29	157.07	-3.22
Verre	Tonne	169.58	166.40	-3.18
Papier	Tonne	243.74	242.02	-1.72
Objets encombrants	Tonne	154.00	147.38	-6.62
Végétaux, compost	Tonne	358.00	361.00	3.00
Ordures ménagères	Tonne	377.95	380.24	2.29

Les séances se déroulent toujours dans un bon état d'esprit.

Le Président de la commission remercie tous ses membres pour leur implication dans la commission.

Commission des routes, de l'eau et de l'épuration

Rapport lu par Isabelle Santana-Adjahmah :

Période d'activité : mai 2021 à mai 2022

Composition de la commission :

Monsieur Pierre-Alain Perroud - CC – Président
Monsieur Eliot Savoy – CC – Vice-Président
Madame Maude Landry – CG - membre
Madame Isabelle Santana-Adjahmah – CG - membre
Monsieur Georges Emonet -CG - membre
Monsieur Gérard Colliard– CG – membre
Monsieur Steve Monnard – CG – membre
Monsieur Etienne Wirz - CG – membre

Objectifs de la commission :

La commission des routes, de l'eau et de l'épuration et des espaces verts a pour but de soutenir le CC dans le suivi routier et dans le maintien des canalisations d'eau et d'épuration ainsi que le suivi des espaces verts. Elle est composée de 6 membres qui se réunissent 2 fois par année.

Les tâches principales de la commission sont les suivantes :

- Collaborer au suivi de la gestion stratégique des routes, de l'eau et de l'épuration et des espaces verts.
- Etablir des propositions dans le respect des engagements du CC en termes de développement durable.
- Formuler des observations sur les propositions du CC.
- Veiller à la question des routes, de l'eau et de l'épuration et des espaces verts, ceci selon les principes définis par le CC.
- Proposer au CC un budget pour des mesures concernant la commission.

2 séances durant le période écoulée : 21 septembre 2021 et 12 avril 2022

Commission de l'énergie et du développement durable

Madame Béatrice Perroud donne lecture du rapport :

Période d'activité : mai 2021 à mai 2022

Composition de la commission :

Monsieur Philippe Alibert- CC – Président
Madame Françoise Jolivet – CC – Vice-Présidente
Madame Béatrice Perroud – CG - membre
Madame Sophie Deillon – CG - membre
Monsieur Renaud Gauderon -CG - membre
Monsieur Samuel Russo – CG – membre
Madame Cloé Monnard – membre
Madame Nadège Echenard-Chiarada– membre
Monsieur Benoît Moulin – Membre

5 séances durant le période écoulée : 15 juillet 2021, 26 août 2021, 15 septembre 2021, 14 octobre 2021 et 31 mars 2022.

La journée Energie s'est déroulée le samedi 25 octobre sur le thème de la charte des jardins et de la biodiversité, avec la visite d'une dizaine de jardins de différentes conceptions, et la création d'un hôtel à insectes par les scouts.

La commission a rencontré Mme Aline Savio Goillard, notre répondante Cité de l'Energie, pour prendre connaissance des implications et possibilités que cela apporte.

Les différents budgets en lien avec le développement durable ont été suivis :

- Règlement sur les subventions
- Eclairage public
- Transports publics
- Chauffage à distance
- Et divers sujets.

La journée Energie 2022 sur le thème « Pédibus » est également en cours de préparation et sera prochainement mise en place.

Les actions en collaboration avec le cercle scolaire, élaborées lors de la précédente législature, suivent naturellement leur réalisation. Il s'agit du coup de balais et de la journée forestière avec visite du chauffage à distance.

10. Rapport de la Présidente

Madame la Présidente, Maude Landry, donne lecture de son rapport :

« Une année s'est écoulée depuis mon élection à la présidence du Conseil Général !!

Quelle année riche autant en événements qu'en émotions !!

Je vais être honnête et vous dire que ce n'a pas été un long fleuve tranquille. Les séances du Conseil général ont été mouvementées que ce soit par une votation à égalité où il a fallu que je tranche ou par des propositions venant de membres du CG qu'il a fallu gérer et intégrer dans les objets traités de manière correcte ; bref je dirais que j'ai vraiment appris à manier le règlement du Conseil général.

J'espère aussi que les erreurs que j'ai pu commettre dans la manière de gérer les interventions et les demandes n'ont pas laissé de rancœur, mais plutôt un apprentissage afin de faire mieux, et des pistes afin de pouvoir communiquer d'une manière plus constructive pour le fonctionnement du CG ainsi que pour le bien-être de notre commune et de ses habitants qui nous ont élus.

Durant cette année j'ai eu de nombreuses opportunités d'aller assister à toutes les commissions du CC et du CG.

J'ai eu un aperçu du travail accompli par ces commissions ; il y a des dossiers vraiment complexes traités avec rigueur et professionnalisme par les Présidents et Présidentes ainsi que par les membres et les services techniques concernés. Cela a renforcé la confiance que j'avais déjà dans nos élus afin de promouvoir la pérennité de notre commune ainsi que son développement et sa capacité à s'adapter aux défis à venir ! Je trouve très enrichissant de pouvoir comprendre comment fonctionne notre commune et de connaître la plupart des dossiers en cours qui font la vie de notre commune.

Je ne peux que souhaiter à chacun d'avoir la chance une fois de vivre cette expérience, cela permet de regarder notre village de manière différente et d'en comprendre le fonctionnement de manière approfondie.

Ça a été très constructif pour moi de collaborer au sein du bureau. Nous avons eu des discussions animées, ayant des fois de la peine à concilier nos idées différentes. Ça a été un vrai challenge pour moi de prendre le rôle de présidente, la rigueur nécessaire au rôle n'est pas forcément ma manière de fonctionner. Je ne suis non plus pas très à l'aise avec la gestion des conflits et des tensions !

Mais ça a été une opportunité pour moi de grandir grâce à ces expériences et de changer. J'ai pris l'option d'oser le changement et je ne peux que vous inviter à essayer cette option....

Notre commune change avec des projets que je trouve motivants et enrichissants pour la vie du village. La dynamique du Conseil général a changé avec l'arrivée d'un nouveau groupe ainsi qu'une nouvelle répartition des membres.

Nous faisons face à de nombreux challenges que ce soit climatique, alimentaire ou en lien avec l'évolution de la population. Il me paraît difficile de vouloir rester cantonné dans ce que nous connaissons et de résister à tous ces changements.

Je finirais mon discours en vous encourageant à envisager les changements, à ne pas craindre de sortir de sa zone de confort, les résultats sont souvent surprenants... toujours enrichissants.

11. Information sur l'ACV

Suite à une sollicitation de M. Robert Savoy lors du CG du 29.06.2021, le Conseil communal peut amener les informations suivantes :

L'approbation des statuts en 2018 avait pour but de permettre à l'ACV de :

- défendre les intérêts des communes du districts
- soutenir financièrement des projets d'intérêt public, sociaux, culturels, sportifs et touristiques
- réaliser en tant que maître d'œuvre des projets d'envergure régionale.

La mise en place d'un législatif via une assemblée des délégués permet d'accompagner l'exécutif constitué de la conférence des syndics.

La représentation des délégués pour la Commune d'Attalens est constituée de quatre représentants du Conseil communal et trois du Conseil général. Une préparation commune et systématique avant les assemblées des délégués permet de défendre efficacement les positions communales.

En 2021

La conférence des syndics a poursuivi ses réflexions quant à l'évolution de l'ACV, en donnant un accent sur la région Veveysse.

Les comptes 2021 ont montré un léger excédent suite à un transfert d'une part de réserve de la RGV.

Dès 2022

Le budget 2022 a été élaboré pour permettre l'engagement d'une équipe, dont un responsable opérationnel.

Les statuts sont en travail afin d'élargir les missions de l'ACV, en vue de la possible création de « dicastères » veveysans.

12. Communications du Conseil communal

Pose première pierre du bâtiment de l'Astéroïde

Guillaume Savoy informe que le 11 avril dernier, malgré quelques imprévus durant le terrassement, la première pierre du bâtiment de l'Astéroïde a pu être posée. Il signale que, malgré les quelques impacts liés à la guerre en Ukraine, les choses se passent relativement bien si ce n'est parfois quelques prolongations de délais. Chaque semaine il y a une séance sur le chantier ; comme Monsieur Gérard Colliard et Madame Vanessa Lopez y participent régulièrement, il est possible de leur faire remonter les questions ou remarques durant les travaux.

Groupe de travail en charge de l'étude relative à l'analyse budgétaire du fonctionnement et des possibilités d'évolution du Château

Monsieur Eliot Savoy donne des nouvelles concernant la situation : en effet, le CC a été sollicité pour une demande préalable déposée au Canton concernant la rénovation et la création de 10 appartements en PPE dans le château d'Attalens ; cette situation a impacté le travail du groupe constitué et il a été décidé d'ajourner l'analyse du groupe de travail le temps que les démarches liées à cette demande préalable aient avancé.

Mise en œuvre de la nouvelle organisation de nos corps de sapeurs-pompiers en fonction de la LDIS

Madame Françoise Jolivet informe que lors de l'assemblée extraordinaire du 24 février 2022, la majorité des délégués de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois a validé les statuts adaptés.

L'approbation des statuts en lien avec la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) est en cours par tous les législatifs des communes des districts concernés.

Le Conseil général a la compétence pour approuver ces statuts pour Attalens. Il sera sollicité lors de la séance du 11.10.2022 sur la base des informations complémentaires encore à recevoir.

13. Divers

Madame la Présidente souhaite répondre à l'interpellation Monsieur Cédric Perroud lors du CG du 22 février dernier.

« Le Bureau tient ses séances lorsque la majorité des membres sont présents. Il faut un minimum de 4 personnes présentes

Les scrutateurs suppléants sont invités à toutes nos séances mais ils ont une voix consultative lors de prises de position ou discussions.

Seuls les membres du bureau, scrutateurs, vice-Président-e et Président-e ont une voix décisionnelle.

Un-e scrutateur-trice suppléant-e remplace le-la scrutateur-trice absent-e de son groupe lorsque c'est annoncé de manière formelle par le-la scrutateur-trice absent-e.

Lorsque nous avons une décision à prendre un vote à main levée est fait et la majorité l'emporte.

Nous prenons volontiers des conseils auprès de la préfecture et décidons à la majorité des propositions faites par la préfecture.

Le sujet de la récusation reste peu clair et un projet de demande de clarification est en cours auprès des autorités compétentes.

Nous avons tenu une séance très constructive au mois de mars. Nous avons pris la décision d'appliquer le protocole de déroulement des séances de manière stricte afin que les décisions soient prises dans un cadre réglementaire ne laissant plus de place au doute.

Concernant la présence ou non du secrétariat lors de délibérations à huis clos, la décision appartient au bureau.

Les questions au bureau sont en tout temps bienvenus mais nous tenons à préciser qu'il serait opportun que celles concernant le fonctionnement du Bureau soit adressées directement au Bureau afin de ne pas encombrer les séances du CG lors des divers. »

Monsieur Roland Besse fait une reprise de la proposition de Monsieur Robert Savoy lors de son rapport à la fin de son dernier mandat comme Président du CG, à savoir : créer un agenda des commissions du CG et du CC accessible aux présidents des commissions afin de fixer les séances à l'avance et éviter ainsi les chevauchements.

Monsieur Roland Besse souhaite savoir ce qu'il en est de ses interventions au niveau de la vitesse de circulation sur le territoire communale. Il demande un retour du CC. Monsieur Eliot Savoy informe que lors de sa séance extra-muros du 28 mars dernier, le CC a confirmé son intention de se pencher sérieusement sur la question. Les documents d'approbation ont été transmis au canton le 8 avril 2022 concernant la signalisation et l'approbation de mise en œuvre des zones 30 km/h de Tatroz et de l'Hôtel-de-Ville. Il déclare être en lien avec le service technique pour préparer un avant-projet avec des propositions de solutions à discuter avec la commission des routes. En parallèle, le service technique se renseigne et synthétise les conditions ainsi que les avantages et les désavantages des différentes opportunités s'offrant à la commune dans les domaines des zones 30km/h ou des limitations à 30km/h qui sont deux mesures complètement différentes, dans le but de savoir ce qui est réalisable. En conclusion, le projet avance et une séance avec la commission des routes aura lieu en temps opportun.

Monsieur Roland Besse, ayant remarqué des ouvriers installant la fibre optique au centre du village demande plus d'infos quant à son développement sur la commune. Monsieur Laurent Menoud informe qu'il s'agit d'une démarche privée via l'opérateur ; comme cela ne touche pas le domaine public la commune n'est pas directement concernée par ce déploiement. Monsieur le Syndic indique qu'il demandera au Service technique de se renseigner.

Petit coup de pub de la part de Monsieur Roland Besse pour Bossonn'art qui aura lieu du 26 août au 17 septembre au château de Bossonnens. Cette manifestation est gratuite et ouverte également en soirée ; c'est l'occasion d'y découvrir l'œuvre qui ornera l'abribus au centre de Tatroz.

Madame Béatrice Perroud informe que 2 lampadaires à Rombuet ne fonctionnent plus. Monsieur Philippe Alibert prend note et demande que ce genre d'éléments soit communiqué au plus vite au service technique afin de pouvoir intervenir rapidement.

Madame la Présidente remercie le service de conciergerie qui a réussi à aménager la salle de manière à ce que tout le monde puisse voir l'écran correctement.

Monsieur Le Syndic prend la parole afin de pouvoir remercier chaleureusement Monsieur Guillaume Savoy. Après un discours retraçant le parcours de sa vie privée, professionnelle et politique, il rappelle les 11 ans très engagés, d'abord 5 ans au CG puis 6 ans au CC, d'une personne méthodique, organisée, menant avec énergie et détermination les projets en charge. Monsieur Menoud comprend et respecte sa décision, et c'est avec une certaine émotion qu'il le remercie au nom du CC et lui souhaite bonne chance pour la suite.

Monsieur Guillaume Savoy remercie ses collègues et le CG et exprime le plaisir qu'il a eu à l'exercice de cette fonction. Ce fût pour lui une très belle expérience de vie et il en gardera un magnifique souvenir ; il rappelle toutefois l'impact de cette exposition publique sur sa vie personnelle et professionnelle ; il remercie son épouse, ses enfants et sa famille et déclare qu'aujourd'hui cette fonction n'est plus conciliable avec sa vie de papa et d'agriculteur. Il souhaite tout le meilleur au CC et l'en remercie. Il souhaite que le cap soit conservé et que la commune soit construite de manière durable, dynamique, solidaire et tournée vers le vivre ensemble, tel que désiré ces dernières années au sein du CC. Il remercie tout spécialement le service des bâtiments et son responsable, Monsieur Sébastien Monnard, pour son travail exemplaire et la bonne collaboration ainsi que Monsieur Cédric Emonet pour les nombreux projets communaux. Il remercie aussi l'administration pour son travail consciencieux tout au long des années. Merci aux membres du CG pour la confiance accordée qui a grandi avec le temps. Il se réjouit de suivre l'évolution de la commune, désormais comme simple citoyen et dit à bientôt. L'assemblée applaudit chaleureusement.

Madame la Présidente transmet la cloche du CG à Monsieur Dick Perroud, futur Président du CG et met fin à cette séance du CG en invitant l'assemblée à la traditionnelle verrée de l'amitié à l'Auberge de l'Ange.

Madame la Présidente clôt la séance à 22h28.

Bureau du Conseil Général



Maude Landry
Présidente



Jacqueline Burion
Secrétaire